

Le Collège Notre-Dame de Jamhour numéro d'immatriculation au Ministère de l'Education Nationale n° 185, est détenteur du Centre Sportif, Culturel et Social utilisé par ses élèves pendant l'horaire scolaire et en dehors de cet horaire par les Anciens, les parents d'élèves, les élèves, les éducateurs et employés du Collège et leurs familles et les athlètes du **CSJ (Club Sportif de Jamhour)**, ainsi que des membres invités.

Le but du Centre Sportif, Culturel et Social est de consolider les liens entre les partenaires de la Communauté éducative et de promouvoir entre eux des activités sportives, culturelles et sociales,

Le Collège Notre-Dame de Jamhour met à la disposition des adhérents et membres les locaux du Centre **en dehors de l'horaire réservé aux élèves tel que fixé par le Collège.**

### Le Comité Directeur (cliquez [1]):

Groupe de personnes mandaté par le Collège pour administrer ce Centre conformément à son Projet Educatif.

### Le Directeur du Centre :

Personne désignée par le Comité Directeur pour diriger le Centre.

### L'Adhérent ou membre du Centre :

Deux types d'adhésion sont possibles : "individuelle" ou "familiale".

Les personnes ayant le droit de souscrire à une adhésion au Centre sont : les éducateurs, les parents d'élèves, et élèves, les employés et les anciens du Collège.

Le formulaire de demande d'adhésion peut être retiré de l'administration du Centre (du lundi au vendredi, de 8h à 14h30). *Contact : Mmes Line Bachour ou Roula Saadé.*

La demande d'adhésion dûment remplie est remise à l'administration du Centre qui se chargera de la soumettre au Comité Directeur. Une fois acceptée, l'adhérent paiera son droit d'adhésion sous forme de donation à titre irrévocable et inconditionnel.

Le conjoint et les enfants de moins de 25 ans de l'Adhérent sont également considérés comme membres du Centre.

### Frais d'entretien annuels :

L'adhérent participe aux frais d'entretien annuels pour utiliser et profiter des installations et prestations du Centre.

L'année budgétaire est calculée de la période courant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante.

## Statuts et conditions d'adhésion

Published on Collège Notre-Dame de Jamhour- الجمهورية دةسي مدرسة (<http://www.ndj.edu.lb>)

---

Le Comité Directeur fixera chaque année le montant de la participation annuelle des membres aux frais d'entretien.

---

**Source URL (modified on 13/12/2017 - 17:41):**[http://www.ndj.edu.lb/centre/brochure\\_statuts](http://www.ndj.edu.lb/centre/brochure_statuts)

### Links

[1] [http://www.ndj.edu.lb/centre/comite\\_directeur](http://www.ndj.edu.lb/centre/comite_directeur)